

Visualisation

Question écrite (04/03/2021)**Test sérologique pour entrer en France**

Mme Évelyne Renaud-Garabedian interroge M. le ministre de l'intérieur M. le Ministre de l'Intérieur sur la possibilité de présenter un test sérologique à l'entrée sur le territoire en lieu et place d'un test PCR négatif. En effet, les personnes contaminées par la Covid-19 et guéries peuvent présenter un test PCR positif et ce pendant plusieurs mois. Les résidus viraux de la contamination suffisent à rendre le test positif alors que le virus est totalement inactif et que la personne n'est plus contagieuse. La persistance de résultat positif implique que les individus concernés ne peuvent plus se rendre en France. A l'instar de ce qu'ont mis en place d'autres pays, elle lui demande qu'un test sérologique récent détectant la présence d'anticorps puisse permettre l'arrivée en France.

Fermer